

<p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 septembre 2008</p>

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Excusés : Mr MELOT Patrice donne pouvoir à Mr Stéphane CHAMBOST, Mr Jacques TIMMERMANS donne pouvoir à Mr Dominique JULLIARD.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Claude CLEMENT,

I DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur Le Maire présente au Conseil une situation budgétaire arrêtée à la date du jour. Certains réajustements sont nécessaires pour rééquilibrer quelques comptes.

Monsieur Le Maire rappelle que le budget primitif 2008 a été élaboré juste après les élections du mois de mars dernier, les prévisions validées par le Conseil se sont appuyées principalement sur le compte administratif de 2007.

Les écritures concernées relèvent du détail et ne changent en rien les grandes masses financières prévues au budget primitif 2008.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives budgétaires présentées.

II PROJET DE CESSION DE TERRAIN PAR L'ASSOCIATION DES BOVETTES

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil une demande émanant de l'association des copropriétaires du lotissement « Les Bovettes » situé aux Sept Fontaines :

Le lotissement des Bovettes est propriétaire de la voie reliant la CD991 à l'entrée du lotissement. Cette voie dessert 7 habitations qui ne font pas partie du lotissement. L'association des propriétaires propose de céder, à titre gratuit, à la Commune, ou pour l'euro symbolique, les 130 mètres de voies reliant la CD 991 au lotissement afin de résoudre les problèmes liés à l'ambiguïté de la situation actuelle.

Certains élus estimant qu'une telle décision demande une réflexion plus approfondie, il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

III PERSONNEL : TITULARISATIONS ET MODIFICATIONS D'ARRETES DE FONCTION

- Mme Christine NOVION est stagiaire à la commune de Mijoux en tant qu'adjoint administratif de 2^{ème} classe, elle effectue un temps de travail hebdomadaire de 28 heures. Dans le même temps, elle est contractuelle au SIVOM de la Haute Valserine pour 7 heures hebdomadaires.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de titulariser Mme NOVION aux mêmes grade et fonction, pour une durée de 35 heures, étant entendu que le SIVOM de la Haute Valserine est dors et déjà d'accord pour la signature d'une convention avec la commune de Mijoux pour la mise en place d'une convention de mise à disposition de Mme NOVION pour 7 heures hebdomadaires (cf. point suivant de l'ordre du jour).

A l'unanimité, le conseil approuve la titularisation de Mme NOVION au grade d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

- Mme Annie FIBLA est stagiaire à la Commune de Mijoux en tant qu'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, elle assure les services de périscolaire, de cantine, ainsi que la tenue de l'agence postale communale le samedi matin, le tout pour une durée hebdomadaire de 17,5 heures.

A l'unanimité, le conseil se prononce en faveur de la titularisation de Mme Annie FIBLA aux mêmes grade et fonction pour une durée hebdomadaire de 17,50 heures.

- Suite à la réorganisation des services, Mme Odile BOUSQUET est affectée à l'accueil de la Mairie, ainsi qu'à l'accueil des clients du site de La Bussode. Mme BOUSQUET faisait partie, jusqu'à ce jour, de la filière technique de la fonction territoriale en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe, avec une durée de travail hebdomadaire de 30 heures.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la modification d'affectation de Mme BOUSQUET en l'intégrant à la filière administrative, au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, aux mêmes indices que précédemment, avec une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, lié aux astreintes d'accueil des clients de « La Bussode » les week-end et jours fériés.

A l'unanimité, le conseil se prononce en faveur de la nouvelle affectation de Mme BOUSQUET avec un horaire à temps complet.

- Jusqu'à la réorganisation des services, mise en place début septembre 2008, Mme Liliane BASSET s'occupait de l'accueil des clients du « Site de La Bussode » les week-end et jours fériés. Ceci justifiait l'arrêté municipal du 20 juillet 2006 qui octroyait à Mme BASSET l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures.

Suite à la réorganisation des services, Mme Liliane BASSET ne s'occupe plus de l'accueil des clients du « Site de La Bussode » les week-end et jours fériés, en conséquence, le conseil demande à Monsieur Le Maire de prendre un arrêté selon lequel Mme BASSET ne sera plus bénéficiaire de l'I.E.M.P. à compter du 1^{er} septembre 2008.

IV CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE AU SIVOM DE LA HAUTE VALLEE DE LA VALSERINE

Suite à la titularisation de Mme Christine NOVION en tant qu'adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet à la Commune de Mijoux, Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la mise à disposition de Mme NOVION au secrétariat du SIVOM de la Haute Valserine pour une durée de 7 heures hebdomadaires.

A l'unanimité, les membres du Conseil approuve et autorise Le Maire à signer la convention qui sera soumise au Conseil Syndical du SIVOM de la Haute Valserine.

V QUESTIONS ET DELIBERATIONS DIVERSES

Bail Emphytéotique : le précédent conseil avait signé un bail emphytéotique avec la SCI Les Gentianes, concernant la parcelle cadastrée B910 et une partie de la parcelle B25, au motif de l'implantation d'un silo à granules nécessaire à l'exploitation d'une chaufferie bois. Ce projet de chaufferie bois ayant été abandonné, ce bail n'a plus de raison d'être, la SCI Les Gentianes demande l'annulation de ce bail et la possibilité de disposer à nouveau de ce terrain. Le Conseil autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à l'annulation de ce bail.

Mr Régis RODRIGUEZ a adressé au Conseil un projet de « Parc Western », il sollicite la Commune pour un emplacement qui lui permettrait de mettre en œuvre son projet. La commission Développement Economique et touristique étant en plein travaux, il n'est pas possible, à ce jour, de prendre une décision relative à cette demande, ce point sera donc remis à l'ordre du jour avant la fin de l'année 2008.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que lors des élections sénatoriales du 21 septembre prochain, il se trouvera à l'étranger pour raison professionnelle, il demande que l'un de ses suppléants le remplace, Monsieur CHAMBOST se déplacera à BOURG EN BRESSE le 21 septembre 2008.

Echange de terrain avec la copropriété « Les Airelles » : Depuis 2005, un projet d'échange de terrain avec la copropriété «Les Airelles » est à l'étude, il s'agit d'échanger avec cette copropriété une partie de la parcelle B832 appartenant à la commune de Mijoux avec l'équivalent, en surface, de la parcelle B1480, propriété des « Airelles ». A l'unanimité, le conseil approuve et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toute démarche en ce sens.

Demande de subvention des enseignants de l'école élémentaire de Mijoux pour les sorties scolaires de l'année 2008 – 2009 : cette demande sera étudiée lors du vote du budget primitif 2009.

Note d'honoraires de 1600 € H.T. de l'architecte Mr Olivier JUREDIEU pour ses travaux d'assistance à l'audit effectué par la commission du bâti foncier : accepté.

Renouvellement du bail de la Commune avec la Société de Chasse de Mijoux : accepté.

Projet d'échange de terrain à « La Joux Verte » : Le dossier reste en attente de divers documents en provenance des cabinets de géomètres et sera soumis, dès qu'il sera complet, au Conseil Municipal.

Site Internet de Mijoux : Le site a été mis à jour, et un espace dédié aux « Infos pratiques » a été créé, qui sera alimenté prochainement par les services de la mairie.

Appartement des Airelles : Un courrier va être adressé à Mr Guy NOEL, ancien secrétaire de la mairie de Mijoux, pour le mettre en demeure de libérer les locaux le plus rapidement possible.

Ancienne école des Sept Fontaines : un courrier va être adressé à l'avocat ayant en charge le dossier et la demande d'expulsion.

Agenda des réunions de commissions : les commissions « Urbanisme », « bâti foncier », et « sociale » vont se réunir courant octobre pour rendre leurs conclusions.

Réunion du prochain conseil : Lundi 6 octobre 2008 à 20H30, il est décidé que les réunions du Conseil Municipal se tiendront, dorénavant, tous les premiers lundi du mois.

Il est 23 heures 25. La séance est levée.